



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) 2016

Services producteurs : Insee - Département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) - Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ)

Opportunité : avis favorable émis le 3 juin 2015 par la Commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label du 23 septembre 2015 (commission Ménages)

Le dispositif d'enquêtes « Cadre de vie et sécurité » a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP. Ce dispositif fait suite aux enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) qui disposait de questionnement sur les victimations et l'insécurité dans sa partie variable. L'Insee et l'ONDRP partagent la maîtrise d'ouvrage principale de l'enquête. Le Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI) est associé à la maîtrise d'ouvrage du dispositif. L'Insee est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

Il a pour objectif de mesurer auprès des ménages et des personnes interrogés la fréquence des atteintes subies au cours du passé récent (les deux années civiles précédant l'enquête). On peut ainsi évaluer la proportion de ménages ou de personnes se déclarant victimes. Le dispositif permet aussi d'estimer la part des victimes qui ont porté plainte et d'effectuer des comparaisons avec les données administratives sur les faits constatés. En cumulant les échantillons de plusieurs enquêtes successives, il est aussi possible de mener des analyses sur les victimations rares comme les violences sexuelles ou les violences intra-ménage.

Dans le contexte particulier des années 2012 à 2015, au cours desquelles la gendarmerie nationale (en 2012) puis la police nationale (en 2014) ont fait évoluer leur outil de collecte statistique sur la délinquance enregistrée, l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » est demeurée la seule source statistique susceptible de mesurer des évolutions par rapport à la période 2006-2011.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS), qui débute par les questions du tronc commun d'enquêtes auprès des ménages, comporte trois questionnaires :

- le questionnaire ménage s'adresse en face à face à un adulte du ménage-unité de vie et aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, dégradations des résidences principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés, les escroqueries bancaires ;

- le questionnaire individuel s'adresse en face à face à une personne par ménage-unité de vie présent dans le logement. Il traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque. Les victimes sont aussi interrogées sur les conséquences des violences subies (blessures, hospitalisation, incapacité temporaire de travail, arrêt de travail, impact psychologique) et sur les suites données (dépôt de plainte, recours à une association d'aide aux victimes...) ;

- le questionnaire individuel auto-administré, qui s'adresse à la même personne que pour le questionnaire précédent, porte sur les violences « sensibles », c'est-à-dire les violences sexuelles et les violences physiques et/ou psychologiques au sein du ménage. Il existe dans

.../...

une version française et dans une version « allégée » en langues arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque. Ce module est passé sous la forme d'un questionnaire informatisé auto-administré, sous casque audio, qui permet aux personnes interrogées de répondre de façon autonome et dans la confidentialité.

L'enquête se déroule sur trois mois de début février à début mai 2016. Chaque enquête dure 50 minutes en moyenne dont 9 minutes pour le questionnaire auto-administré (20 minutes maximum). En l'absence de victimations subies, la passation du questionnaire dure 40 minutes en moyenne ; en cas de victimations multiples, elle peut dépasser une heure.

L'enquête annuelle concerne la France métropolitaine. En moyenne, l'enquête recueille les réponses de 16 500 ménages (12 500 pour le questionnaire auto-administré). En 2011, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a été aussi réalisée à La Réunion. En 2015, elle a été réalisée en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane.

Jusqu'en 2015, des logements en zones urbaines sensibles (ZUS) étaient surreprésentés. L'entrée en vigueur des « nouveaux quartiers prioritaires » au 1^{er} janvier 2015 entraîne l'abandon du sur-échantillon ZUS pour les années suivantes et la mise en place d'un sur-échantillon « nouveaux quartiers prioritaires ».

Une autre enquête concernant les violences (l'enquête Virage - Violences et rapports de genre) de l'Ined, est en cours, mais avec un objectif un peu différent. Elle entend actualiser et approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes et se propose d'étendre son champ d'investigation à la population masculine. Une enquête méthodologique Internet/papier « Vols, violences et sécurité » a aussi été menée au 1^{er} trimestre 2013. Son analyse montre que la convergence entre les enquêtes CVS et VVS est largement insuffisante pour envisager une bascule du protocole de CVS vers un protocole uniquement auto-administré par internet tel que celui de VVS.

L'enquête alimente le rapport annuel de l'ONDRP. Elle donne aussi lieu à des travaux d'études de l'Insee (*Insee Première*, fiches thématiques intégrées dans *Insee Références*...) et des financeurs (SSMSI, CGET). De nombreux partenaires sont intéressés par le questionnaire sur les « violences sensibles » ; en particulier sur les violences faites aux femmes comme l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Un fichier de production et de recherche est mis chaque année à la disposition des financeurs de l'enquête, des SSM et des chercheurs par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs. Les fichiers de données indirectement nominatifs, hormis celles collectées sous casque, pourront être mis à disposition des chercheurs, via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) et après accord du Comité du secret statistique suite à la requête du chercheur.

L'enquête CVS est suivie par un Comité de pilotage rassemblant l'Insee, l'ONDRP et le SSMSI. Un comité d'exploitation regroupe les différents utilisateurs dont l'ONDRP, le SSMSI, le ministère de la Justice, la MIPROF, le CESDIP, la SDFE, l'Ined et le CGET. Le Comité mis en place début 2015 a été consulté sur les besoins des différents partenaires et sera consulté chaque année sur les évolutions du questionnaire.

L'enquête CVS en métropole coûte 2 M € en coûts directs de collecte. Les coûts de collecte et de formation s'élèvent à 46,5 ETP.

Justification de l'obligation : « Il s'agit de limiter la non-réponse à l'enquête, l'obligation aidant les enquêteurs à éviter les refus. Les enquêtes de 2007 à 2015 étaient obligatoires ; reconduire l'obligation placera l'enquête de 2016 et les suivantes dans des conditions analogues de réalisation, ce qui facilitera l'analyse des évolutions ». (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

~~~~~

## En préambule

Outre l'avis d'opportunité accordé pour l'année 2016, le Cnis a souhaité la mise en place d'une concertation plus large, prévue en novembre prochain, afin d'échanger sur la demande sociale liée à cette enquête et sur sa reconduction éventuelle pour les cinq années à venir.

## Remarques générales

Le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation (enquêtes CVS) existe depuis 2007. Il permet notamment de collecter les principaux faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes au cours du passé récent (prévalence, incidence et propension des victimes à porter plainte), d'analyser le sentiment d'insécurité et d'effectuer des comparaisons avec les données administratives sur les faits constatés.

En 2016 aura lieu la 10<sup>e</sup> enquête réalisée par l'Insee en collaboration avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) ; le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), instauré en septembre 2014, est associé à la maîtrise d'ouvrage du dispositif depuis 2015.

L'édition 2016 reste dans le prolongement des enquêtes précédentes avec néanmoins quelques modifications minimales proposées dans le questionnaire individuel : l'ajout de la modalité « conjoint non cohabitant » pour les auteurs des faits commis hors du ménage et des questions sur le possible caractère raciste et discriminatoire des violences physiques et des menaces aux enquêtés, comme pour les injures.

## Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

### Méthodologie

Du fait de la mise en place des nouveaux quartiers prioritaires, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et de l'abandon consécutif des ZUS, le plan de sondage doit être modifié pour l'édition 2016 : on n'échantillonne plus des ZUS, mais des quartiers prioritaires. Cependant, la comparaison de certains indicateurs, ventilés selon l'appartenance à une ZUS (permettant la prolongation des données des années antérieures) ou selon celle à un quartier prioritaire, nécessitera des travaux méthodologiques, l'une des difficultés étant la question du repérage des logements en ZUS au sein des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, cette enquête présente différentes complexités :

- le partage des poids lié au fait que coexistent deux bases de sondage différentes (échantillon principal tiré dans le recensement et sur-échantillon de quartiers prioritaires tiré dans les fichiers fiscaux) mais qu'elles ne sont pas disjointes.
- la présence de trois questionnaires s'adressant à trois unités statistiques : ménage, individu et individu avec questionnement auto-administré.
- la nécessaire révision des mécanismes de correction de la non-réponse, de calage et d'articulation des poids ménages/individus selon les trois unités statistiques intervenant.

Pour l'ensemble de ces motifs, le Comité du label invite le service à travailler de concert avec le Département des méthodes statistiques. Compte tenu de la complexité du sujet, le Comité lui recommande d'être vigilant sur le choix optimal de la méthode et il l'incite également à réaliser des tests de robustesse des méthodes de redressement. Une fois la méthode finale adoptée, le service procèdera à des rétopolations afin de vérifier son impact sur les données passées.

Le service devra adresser une note au Comité du label sur les résultats de ces travaux méthodologiques.

### Informations sur des enquêtes adjacentes

Le Comité du label invite le service à regarder les résultats d'exploitation des deux enquêtes suivantes, afin d'en tirer les enseignements nécessaires :

- enquête « Panel de la politique de la ville » du Commissariat général et à l'égalité des territoires (CGET) ;
- enquête sur les violences scolaires de la Depp.

## Extension envisagée

Le Comité du label prend note avec satisfaction qu'une extension de l'enquête devrait avoir lieu à Mayotte et dans les Dom en 2018 ou 2019 (sous réserve de la reconduction de l'opportunité).

## Protocole de collecte : lettres-avis, carton, dépliant, questionnaires

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure sur le relevé de décisions.

Toutes les questions liées aux injures et aux menaces présentent des similarités avec celles de l'enquête « Virage » réalisée par l'Ined. Le Comité prend acte de la réalisation d'un bilan sur ce module, prévu conjointement avec l'Ined, dans le but d'harmoniser les questionnaires futurs, en particulier sur les notions de gravité. Le Comité appelle le service à faire preuve de vigilance quant à la mise en œuvre de ces questions à l'avenir.

Le Comité prend note de la mise à disposition de l'enquêteur d'un carton indiquant des numéros de téléphone de recours à mobiliser en cas de violences faites aux mineurs ; l'objectif est de transmettre discrètement ce carton au jeune interrogé - âgé de 14 à 18 ans - qui pourrait en faire la demande. Sur ce point, le Comité demande au service de veiller à ce que l'information sur l'existence de ces numéros et les modalités de leur transmission soit bien relayée à l'ensemble des enquêteurs.

## Diffusion des résultats

Le Comité du label demande aux trois maîtrises d'ouvrage d'adopter une politique de diffusion cohérente et ce, en harmonisant les références au titre et à la source de l'enquête dans les publications produites par chacun des partenaires.

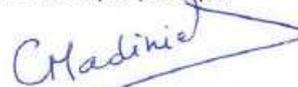
## Cnil

Le Comité du label a transmis au service les remarques soulevées par la Cnil, en particulier la demande formulée par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des être humains (MIPROF), relative à l'ajout de la modalité « conjoint non cohabitant ».

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « Cadre de vie et sécurité » **pour l'année 2016** et propose de lui **conférer le caractère obligatoire**.

**Ce label est valide pour l'année 2016**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER